



VÉRITÉ ET JUSTICE POUR FIDAN, SAKINE, LEYLA, EMINE, MIR ET ABDURRAHMAN

Le 9 janvier 2013, Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Saylemez, trois militantes kurdes étaient assassinées en plein cœur de Paris au 147 de la rue Lafayette.

Depuis plus de 10 ans, sous la devise « Vérité et Justice », au côté de nos camarades kurdes nous menons le combat pour que soit levé le « secret-défense » sur les documents qui permettraient à la justice de faire toute la lumière sur ces crimes et de juger les véritables commanditaires.

[Fidan Dogan](#), [Sakine Cansiz](#) et [Leyla Shaylemez](#) étaient trois militantes kurdes qui travaillaient au sein du Centre d'information sur le Kurdistan, à Paris. Leur assassinat ne doit en effet rien au hasard : elles étaient des cadres du mouvement, chacune représentant une génération. En les assassinant, il s'agissait de porter un coup à l'élargissement de la lutte kurde en France et en Europe, lutte pour l'autodétermination d'un peuple et qui met en application concrète des principes démocratiques, féministes ou d'auto-gestion.

Neuf ans plus tard, le 23 décembre 2022, un nouvel attentat a frappé la communauté kurde à Paris, endeuillant une fois de plus cette diaspora militante. Un homme d'extrême droite a ouvert le feu sur le centre culturel kurde de Paris ainsi que sur un restaurant et un coiffeur, assassinant plusieurs camarades kurdes et en blessant grièvement plusieurs autres. 3 personnes sont décédées ce jour-là : Emine Kara, Mir Perwer (Sirin Aydin), Abdurrahman Kizil. Le tueur n'est pas sorti de nulle part : il avait déjà tenté par le passé, et à plusieurs reprises, d'assassiner des personnes migrantes. Cette fois, il s'était procuré une arme à feu et avait planifié cette nouvelle attaque raciste. Celle-ci s'inscrit dans la continuité d'une série d'actions de plus en plus violentes de l'extrême-droite. Cette stratégie porte un nom : le terrorisme.

L'Union syndicale Solidaires exige que :

- Les assassinats du 23 décembre 2022 soient qualifiés d'attentat terroriste et que le parquet national spécialisé en matière de terrorisme soit saisi ;
- Que le secret-défense opposé à la justice par les services secrets français soit levé afin de connaître tous les commanditaires des assassinats de 2013 ;
- Que lesdits commanditaires soient identifiés et jugés, sur le sol français, quel que soit leur niveau de responsabilité ;
- Que le statut de réfugié politique soit accordé sans difficultés aux Kurdes contraints à l'exil ;
- Que les lieux de rencontres de la communauté kurde ne soient pas surveillés mais protégés ;
- Que les mouvements prônant la haine, le racisme et la violence en ou hors de France soient dissous et leurs responsables jugés dans le cas où ils se seraient rendus coupables d'appel à la haine ou de troubles à l'ordre public.

L'Union syndicale Solidaires appelle à se joindre à l'appel de nos camarades kurdes, pour les manifestations en mémoire des victimes du 9 janvier 2013 et du 23 décembre 2022, pour la vérité et la justice.

Solidarité avec le peuple kurde ! contre la répression à leur égard, ici et ailleurs !